# Pour une ville durable

## Péronne, ville durable

Année après année, notre commune progresse et devient un peu plus chaque jour une ville aux comportements toujours plus exemplaires. Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Si ces termes peuvent paraître abstraits, ils ont néanmoins de nombreuses applications très concrètes au quotidien :

- Via une urbanisation intelligente,
- Via la protection de notre environnement proche,
- Via des investissements « propres »,
- Via une volonté d'exemplarité et un accompagnement éco-citoyen permanent

Il est là tout le sens de l'intérêt général pour lequel s'investissent sans relâche les élus du Conseil municipal et les agents municipaux : faire de notre ville une commune où il fait bon vivre, offrir un environnement toujours plus favorable à l'épanouissement de nos enfants en leur donnant les clés pour qu'ensuite, à leur tour, ils fassent perdurer cette qualité de vie.

## Label ville fleurie

La ville de Péronne détient le label « **Ville fleurie** ». Actuellement, elle possède trois fleurs qui récompensent les efforts locaux en faveur de l'environnement. Ce label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie, la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

### QUELS SONT LES CRITERES D'EVALUATION DU LABEL ?

Les critères évaluent notamment la démarche globale de valorisation communale par le végétal et le fleurissement, les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population et des touristes, les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité ou encore la cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

### QUELS SONT LES ATOUTS D'UNE COMMUNE LABELLISEE ?

La présence du végétal en toutes saisons et l'aménagement des espaces paysagers en harmonie avec le patrimoine et l'identité de la commune participent à un environnement accueillant où il fait bon vivre. La végétalisation saisonnière, la propreté des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine végétal et architectural favorisent l'attractivité touristique et contribuent au développement de l'économie locale. La protection de la faune, de la flore et des ressources naturelles constitue une priorité de politique locale.

## Bornes de recharge pour voiture électrique

Gazelec a posé ses premières bornes de recharge pour voitures électriques chez des entreprises industrielles puis chez des particuliers.

Souhaitant développer le réseau des bornes de recharge pour véhicules électriques, la Ville de Péronne a donc fait appel à sa Régie. Deux bornes ont été installées : l'une dans la rue Alfred Rey et la seconde au Parking Saint Georges, à proximité de la Place André Audinot. Chaque emplacement est équipé d'une borne de recharge de 22kW qui peut recharger deux véhicules en simultanée. Elles sont disponibles 24H/24 et compatibles avec tous les véhicules et opérateurs. Gazelec en assure l'installation et la maintenance tandis que l'exploitation est assurée par l'opérateur Freshmile. Le tarif retenu est le suivant : 0.20$^{e}$ par kWh consommé et 0.01$^{e}$ par minute de branchement. Entre 19h00 et

9h00, la facturation du temps de branchement est plafonnée à 2e.

La mise en service de ces bornes s'est faite conjointement avec les services techniques de la ville qui se sont chargés notamment des travaux de terrassement et qui s'occuperont de la signalisation des places.

## Péronne et le zéro phyto

La Ville de Péronne se distingue par son engagement résolu en faveur de l'environnement en adoptant une politique audacieuse et avant-gardiste : la politique zéro phyto.

En bannissant l'utilisation de produits phytosanitaires, Péronne s'affirme comme un pionnier dans la quête d'une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature. Les rues, les parcs et les espaces publics de la ville sont désormais des havres préservés, où la faune et la flore peuvent s'épanouir sans craindre les effets néfastes des produits chimiques.

---

Avec l'arrivée du printemps, le soin apporté par les Péronnais à leurs jardins, leurs terrasses et balcons, régale les passants. Détentrice de trois fleurs au label des Villes Fleuries, la Ville de Péronne attache une attention particulière au cadre de vie de ses concitoyens. Afin de mettre en lumière l'implication des habitants à embellir avec goût et attention pour la biodiversité, leurs maisons, terrasses et/ou balcons, la municipalité organise un Concours des Maisons Fleuries. Ce dernier a pour but de valoriser les habitations agréables pour les yeux, et également, la mise en œuvre de pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement. Les participants concourent dans trois catégories :

- Les maisons : avec un jardin visible depuis la rue ; avec une bande de terre fleurie en façade ou qui réalisent du fleurissement en façade avec des suspensions, des jardinières ou des balconnières.
- Les hébergements touristiques : hôtels, campings, chambres d'hôtes…
- Les jardins potagers : particuliers, jardins partagés, groupes scolaires…

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune dont les aménagements sont visibles depuis la rue, et uniquement sur inscription **avant le 15 juin 2025**. À chaque critère d'appréciation, un nombre de points sera décerné par un jury et un classement sera établi. À la fin de l'été, un moment festif sera organisé à la mairie afin de remettre les lots aux grands gagnants.

**Les inscriptions sont désormais clôturées !**

Règlement du concours des maisons fleuries
reglementmaisonsfleuries.pdf (.pdf - 833.51 Ko)